

En application de la directive 2014/65/UE relative aux marchés d'instruments financiers dite « Directive MIF 2 », la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine établit et publie annuellement, pour chaque catégorie d'instruments financiers, le classement des principaux intermédiaires auxquels sont transmis les ordres émanant de ses clients pour exécution au cours de l'année précédente ainsi que les informations concernant la qualité d'exécution obtenue.

Ces informations sont communiquées dans le cadre du service de réception transmission d'ordres fourni aux clients « non professionnels » et « professionnels » de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine.

1. Information sur les intermédiaires retenus

Les tableaux ci-dessous indiquent, pour chaque catégorie d'instruments financiers, la proportion en termes de volume et de nombre d'ordres transmis par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine pour exécution aux intermédiaires retenus au cours de l'année 2022.

Les intermédiaires retenus sont CA-Titres (N° de Legal Entity Identifier 969500SKXA3PHVM2FQ66) et CACIB pour les opérations sur Dérivés de taux et Devises (N° de Legal Entity Identifier 1VUV7VQFKUOQSJ21A208)

Le pourcentage d'ordres dirigés ressort à 0% dans le mesure où les clients n'ont pas la possibilité de choisir la plateforme d'exécution.

Clients non professionnels

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs i. Niveaux pas de cotation/liquidité 5 et 6 (plus de 2 000 transactions par jour)				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
5 premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Dont Pourcentage d'ordres dirigés
CA-Titres (LEI:969500SKXA3PHVM2FQ66)	100 %	100 %	58,25 %	41,75 %	0,00 %

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs ii. Niveaux pas de cotation/liquidité 3 et 4 (de 80 à 1 999 transactions par jour)				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
5 premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Dont Pourcentage d'ordres dirigés
CA-Titres (LEI:969500SKXA3PHVM2FQ66)	100 %	100 %	68,69 %	31,31 %	0 %

Catégorie d'instruments	Actions et instruments assimilés - actions & certificats représentatifs iii. Niveaux pas de cotation/liquidité 1 et 2 (de 0 à 79 transactions par jour)				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
5 premiers courtiers par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Dont Pourcentage d'ordres dirigés
CA-Titres (LEI:969500SKXA3PHVM2FQ66)	100 %	100 %	63,66 %	36,34 %	0 %

Catégorie d'instruments	Instruments de dette Obligations				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
5 premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Dont Pourcentage d'ordres dirigés
CA-Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100 %	100 %	11,08 %	88,92 %	0 %

Catégorie d'instruments	Dérivés titrisés Warrants et dérivés sur certificats préférentiels				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
5 premières plateformes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Dont Pourcentage d'ordres dirigés
CA-Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100 %	100 %	85,83 %	14,17 %	0 %

Catégorie d'instruments	Produits indiciaires cotés (ETP) [fonds indiciaires cotés (ETF), exchange traded notes (ETN) et exchange traded commodities (ETC)]				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Dont Pourcentage d'ordres dirigés
CA-Titres (LEI : 969500SKXA3PHVM2FQ66)	100 %	100 %	49,68 %	50,32 %	0 %

Catégorie d'instruments	DERIVES SUR TAUX D'INTERET				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	OUI				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Dont Pourcentage d'ordres dirigés
CACIB (LEI:1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	100 %	100 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Catégorie d'instruments	DERIVES SUR CHANGE				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés	Pourcentage d'ordres passifs	Dont Pourcentage d'ordres agressifs
CACIB (LEI:1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	100 %	100 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable

Clients professionnels

Catégorie d'instruments	DERIVES SUR CHANGE				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	NON				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres dirigés	Pourcentage d'ordres passifs	Dont Pourcentage d'ordres agressifs
CACIB (LEI:1VUV7VQFKUOQSJ21A208)	100 %	100 %	Non applicable	Non applicable	Non applicable

2. Information sur la qualité d'exécution obtenue

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine veille à obtenir le meilleur résultat possible en retenant les prestataires lui permettant de satisfaire à son obligation d'agir au mieux des intérêts des clients lorsqu'il confie à un tiers, pour exécution, les ordres qu'il reçoit de ses clients classifiés « non professionnels » et « professionnels ».

Ainsi, lorsqu'il transmet à des intermédiaires les ordres qu'il a reçus de ses clients pour exécution, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine prend toutes les mesures nécessaires pour obtenir la meilleure qualité d'exécution possible. Pour remplir cette obligation, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine a établi une politique qui sélectionne, pour chaque catégorie d'instruments, le ou les intermédiaires auxquels les ordres sont transmis.

La Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine contrôle régulièrement l'efficacité de cette politique, en particulier la qualité d'exécution des intermédiaires retenus, notamment par la mise en œuvre d'un dispositif de suivi permettant de s'assurer que les prestataires fournissent de manière permanente le niveau de service attendu et le cas échéant, corriger les défaillances constatées. La qualité de l'exécution des ordres qui leur sont confiés fait l'objet d'une revue, au moins annuelle, ainsi qu'à chaque fois qu'intervient un changement significatif ayant une incidence sur la capacité de la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine à continuer d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

En 2022, la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine a choisi les entités d'exécution Kepler Cheuvreux et CACIB (pour Dérivés de Taux et Devises). Ces intermédiaires ont eux-mêmes établi et mis en œuvre une politique d'exécution des ordres ainsi que des procédures et des systèmes électroniques leur permettant de répondre à leurs obligations de meilleure exécution.

Le dispositif du prestataire prend notamment en considération, comme facteurs de meilleure exécution, le prix, l'impact de l'exécution, la probabilité de l'exécution et du règlement-livraison, le coût, la rapidité de traitement ainsi que la taille et la nature de l'ordre. Conformément à la réglementation, ce dispositif repose sur le facteur du « coût total », entendu comme le prix d'exécution et tous les coûts associés, s'agissant des clients classifiés « non professionnel ».

Les rapports réglementaires relatifs à la qualité d'exécution des intermédiaires sont accessibles sur leur site internet.

Il ressort des informations publiées par ces intermédiaires au titre de l'année 2022, et du suivi régulier réalisé par la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine, que la qualité d'exécution des ordres obtenue permet d'obtenir le meilleur résultat possible pour les clients classifiés « non professionnels » et « professionnels ». Il apparaît également que la qualité d'exécution des ordres obtenue par ces intermédiaires permet à la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine d'obtenir des résultats pour ses clients qui sont au moins aussi bons que les résultats auxquels il pourrait raisonnablement s'attendre s'il avait recours à plusieurs intermédiaires sur une même catégorie d'opération. Il est enfin précisé que la Caisse régionale du Crédit Agricole Mutuel de Lorraine applique une politique de gestion des conflits d'intérêts permettant d'assurer en permanence la primauté de l'intérêt de ses clients ainsi que leur traitement équitable et s'engage à ne percevoir aucune incitation, rémunération ou avantage non monétaire en vue de la transmission pour exécution des ordres de ses clients à ces intermédiaires.

3. Résumé annuel sur la qualité d'exécution

Critères d'évaluation de la qualité d'exécution

L'importance relative accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution est précisée par la politique de meilleure sélection.

La Caisse régionale agissant en tant que transmetteur d'ordres a sélectionné deux intermédiaires pour la qualité de leur service d'exécution : CA-Titres, pour les ordres sur valeurs mobilières, et Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), pour les opérations de marché.

La politique d'exécution de ces 2 intermédiaires fait l'objet d'une évaluation régulière par la Caisse régionale sur les critères suivants : accès aux différentes plateformes d'exécution, qualité d'exécution (fiabilité, rapidité d'exécution, soin et suivi des ordres) et coût.

Liens, participation, conflits d'intérêts avec les plateformes utilisées pour l'exécution des ordres

Valeurs mobilières :

Il n'existe aucun lien, aucune participation significative ou conflit d'intérêt entre la Caisse régionale et les plateformes d'exécution ⁽¹⁾ utilisées par CA Titres.

Opérations de marché :

Les ordres sont transmis à Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (CACIB), société détenue à 100% par Crédit Agricole SA.

Accords avec les plateformes d'exécution des ordres concernant des paiements, rabais, remises ou avantages

Valeurs mobilières :

Il n'existe aucun accord de ce type entre la Caisse régionale et les plateformes d'exécution ⁽¹⁾ utilisées par CA Titres.

Opérations de marché

Il n'existe aucun accord de ce type entre la Caisse régionale et les plateformes d'exécution ⁽¹⁾ utilisées par CACIB.

Facteurs ayant conduit à modifier la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution

Néant.

Incidence de la catégorie de client sur les modalités d'exécution des ordres

Néant.

Autres critères privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres de clients non professionnels

Néant.

Utilisation des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, fournis par les plateformes d'exécution conformément au RD (UE) 2017/575

Néant

Utilisation des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication (CTP)

Néant

- (1) Pour mémoire : une **plateforme d'exécution** est un **marché réglementé** (Ex.Euronext), un **MTF** (Multilateral Trading Facility ou système multilatéral de négociation. Ex. Turquoise), un **OTF** (Organised Trading Facility ou système organisé de négociation), un **internalisateur systématique** (Ex. CACIB), un **teneur de marché** ou un autre **fournisseur de liquidité** - (définition issue du Règlement délégué UE 2017/565)